Palmarès des médicaments, Palmarès du conditionnement, Palmarès de l'information, les trois Palmarès annuels de *Prescrire* sont élaborés en toute indépendance par la Rédaction : leurs règlements sont disponibles sur www.prescrire.org

Le Palmarès 2019 des médicaments

Chaque mois, dans le "Rayon des Nouveautés", la Rédaction de *Prescrire* présente une analyse méthodique des données disponibles sur l'évaluation : des nouveaux médicaments, des médicaments déjà commercialisés et autorisés dans une autre situation clinique, et des nouvelles formes pharmaceutiques ou nouveaux dosages de médicaments existants. Nous revenons aussi parfois, avec "plus de recul", sur l'évaluation d'un médicament déjà présenté, quand des données plus récentes justifient une nouvelle analyse de sa balance bénéfices-risques. L'objectif est de distinguer parmi la masse des nouveautés commerciales, ce qui mérite d'être ajouté à la liste des moyens thérapeutiques utiles, ou de remplacer d'autres médicaments, et aussi de signaler des médicaments à écarter des soins.

Ce travail est mené selon des procédures rigoureuses par la Rédaction, en totale indépendance vis-à-vis des firmes du domaine de la santé et des institutions, son financement s'appuyant exclusivement sur les abonnés à *Prescrire*, sans subvention ni publicité.

Ce Palmarès des médicaments est déterminé à partir des évaluations publiées dans *Prescrire* au cours de l'année 2019. Le progrès primé dans ce Palmarès peut consister en un supplément d'efficacité, une moindre fréquence ou une moindre gravité des effets indésirables (sous réserve d'une efficacité similaire), ou la possibilité d'utiliser un médicament utile aux soins de manière plus sûre ou plus pratique.

En 2019, pas de Pilule d'Or, mais six médicaments primés

Cette année, comme les quatre années précédentes, aucune nouveauté ne constitue un progrès thérapeutique décisif à même de justifier une Pilule d'Or. Néanmoins, six médicaments sont primés dans le Palmarès 2019.

Émicizumab et hémophilie A avec "inhibiteurs du facteur VIII" : prévient les hémorragies

L'hémophilie A est due à un déficit en facteur VIII, un des facteurs de la coagulation. En prévention ou en traitement des hémorragies chez les patients atteints d'hémophilie A, administrer le facteur VIII manquant est le traitement de référence. Un effet indésirable majeur de ce traitement est la production par l'organisme d'"inhibiteurs du facteur VIII", des anticorps qui rendent le *facteur VIII* administré inefficace. Dans cette situation, une option est d'administrer des substances, qui visent à court-circuiter l'étape de coagulation qui dépend du facteur VIII. Ces substances sont appelées agents "by-passants".

L'*émicizumab* est un anticorps monoclonal qui agit au même niveau que le facteur VIII dans la cascade de la coagulation, et qui n'est pas neutralisé par les "inhibiteurs du facteur VIII". En présence de ces inhibiteurs, l'*émicizumab* est efficace en prévention des hémorragies, y compris chez les patients ayant des saignements fréquents sous agents "by-passants". Il est administré en injection sous-cutanée une fois par semaine (voire une fois toutes les 4 semaines), alors qu'un traitement préventif par agents "by-passants" nécessite des perfusions intraveineuses plusieurs fois par semaine. C'est pourquoi la spécialité Hemlibra° figure au Tableau d'Honneur du Palmarès 2019.

Le progrès est toutefois à relativiser compte tenu du manque d'évaluation dans certaines situations cliniques, des thromboses auxquelles il expose, des troubles allergiques à prévoir et des nombreuses inconnues concernant les effets indésirables.

Thérapies CAR-T et hémopathies en impasse thérapeutique : allongement probable de la durée de vie, à confirmer

Une thérapie dite CAR-T (pour chimeric antigen receptor T-cells en anglais) consiste à administrer au patient ses propres lymphocytes, après les avoir génétiquement modifiés afin qu'ils expriment à leur surface un récepteur spécifique censé conduire à la liaison des lymphocytes T aux cellules tumorales, pour les détruire.

Deux thérapies CAR-T figurent au Tableau d'Honneur du Palmarès 2019 : le *tisagenlecleucel* (Kymriah°) chez des enfants et de jeunes adultes atteints d'une leucémie aiguë lymphoblastique à cellules B en situation d'impasse thérapeutique, et l'*axicabtagène ciloleucel* (Yescarta°) chez des patients atteints de certains lymphomes à grandes cellules B en situation d'impasse thérapeutique. Dans ces situations cliniques, le pronostic est sombre, avec une durée de vie qui est souvent de quelques mois seulement. Le recours à une thérapie CAR-T semble allonger la durée de vie : dans les essais, au moins la moitié des patients étaient toujours en vie 1 an à 2 ans après avoir reçu une telle thérapie. L'ampleur du progrès est toutefois difficile à déterminer, car l'évaluation repose sur des essais non comparatifs incluant peu de patients. L'évaluation clinique de ces thérapies est à poursuivre.

Une thérapie CAR-T expose à de très nombreux effets indésirables, souvent graves et parfois mortels : syndromes de libération de cytokines, troubles neurologiques, infections, atteintes hématologiques.

La préparation est spécifique à chaque patient, ce qui nécessite des procédures particulières pour éviter les confusions.

Téléchargé sur prescrire.org le 09/05/2024
Copyright(c)Prescrire. Usage personnel exclusivement

Ruxolitinib et trastuzumab emtansine : progrès démontré par un complément d'évaluation

Deux médicaments dont l'évaluation clinique initiale était insuffisante pour déterminer leur balance bénéfices-risques sont cités au Palmarès 2019, soit plusieurs années après leur commercialisation, car des données plus récentes démontrent un progrès.

Ainsi, chez les patients atteints d'une myélofibrose symptomatique, un complément d'évaluation a montré que le *ruxolitinib* (Jakavi°), un inhibiteur de janus kinases, réduit le volume de la rate chez environ la moitié des patients, tant que dure le traitement. Dans cette situation, la rate est parfois très volumineuse, ce qui altère la qualité de vie. Un effet sur les autres symptômes n'est pas démontré. Le *ruxolitinib* allonge probablement la durée de vie. En contrepartie, il expose notamment à des infections, des aggravations des atteintes hématologiques, des troubles neurologiques. Les arrêts du traitement à cause d'un effet indésirable sont fréquents.

Chez des femmes atteintes d'un cancer du sein non opérable, surexprimant la protéine HER-2, et qui ont déjà reçu un taxane et du *trastuzumab*, la *trastuzumab emtansine* (Kadcyla°, un cytotoxique lié à un anticorps monoclonal dirigé contre la protéine HER-2) a allongé la durée médiane de survie d'environ 4 mois à 7 mois par rapport à d'autres antitumoraux, dans deux essais randomisés. Cet effet modeste est à mettre en balance avec ses effets indésirables graves, dont des insuffisances cardiaques, des thrombopénies, des hémorragies et des atteintes hépatiques. Une confusion entre la *trastuzumab emtansine* et le *trastuzumab* est parfois à l'origine de morts.

Pembrolizumab et certains cancers bronchiques en première ligne : en monothérapie ou en association selon l'expression de la protéine PCD-L1

Chez des patients atteints d'un cancer bronchique non à petites cellules métastasé, dans quatre essais cliniques randomisés en première ligne, le *pembrolizumab* (Keytruda°), un immunostimulant anti-PCD-1, a allongé la durée médiane de survie de plusieurs mois. Quand la majorité des cellules tumorales expriment la protéine PCD-L1, le *pembrolizumab* est à utiliser en monothérapie, sans ajout d'autres antitumoraux. Quand moins de la moitié des cellules tumorales expriment la protéine PCD-L1, l'effet favorable du *pembrolizumab* est surtout démontré en ajout à une chimiothérapie à base d'un sel de platine. Ces données ont motivé la citation de Keytruda° au Palmarès 2019.

Les effets indésirables du *pembrolizumab* sont principalement d'origine immunologique, avec atteintes possibles de multiples organes : pneumopathies inflammatoires, myocardites, colites, stomatites, gastrites, pancréatites, hépatites, néphrites, etc.

©Prescrire

Pilule d'Or 2019

La Pilule d'Or est attribuée aux médicaments qui constituent un progrès thérapeutique décisif dans un domaine où patients et soignants étaient totalement démunis.

2019	NON ATTRIBUÉE

Tableau d'Honneur 2019

Les médicaments inscrits au Tableau d'Honneur apportent un progrès net pour certains patients par rapport aux moyens thérapeutiques déjà disponibles, avec certaines limites. Par ordre alphabétique :

- **HEMLIBRA° (*émicizumab*)**
  Roche
  Prévention des hémorragies chez les patients atteints d'une hémophilie A avec "inhibiteurs du facteur VIII" (n° 430)
- **KYMRIAH° (*tisagenlecleucel*)**
  Novartis Pharma
  Leucémie aiguë lymphoblastique à cellules B en impasse thérapeutique chez des enfants et de jeunes adultes (n° 428)
- **YESCARTA° (*axicabtagène ciloleucel*)**
  Kite Pharma (représentant en France : Gilead Sciences)
  Certains lymphomes à grandes cellules B en impasse thérapeutique (n° 428)

Cités au Palmarès 2019

Les médicaments Cités au Palmarès contribuent à améliorer, modestement, les moyens de prise en charge des patients. Par ordre alphabétique :

- **JAKAVI° (*ruxolitinib*)**
  Novartis Pharma
  Myélofibrose symptomatique (n° 351 et n° 425, avec plus de recul)
- **KADCYLA° (*trastuzumab emtansine*)**
  Roche
  Cancer du sein HER-2 positif, non opérable, chez des femmes qui ont déjà reçu un taxane et du *trastuzumab* (n° 371 et n° 427, avec plus de recul)
- **KEYTRUDA° (*pembrolizumab*)**
  MSD
  Cancer bronchique non à petites cellules, métastasé, en première ligne (n° 431 et n° 434)

Téléchargé sur prescrire.org le 09/05/2024
Copyright(c)Prescrire. Usage personnel exclusivement

Le Palmarès 2019 du conditionnement

Quand *Prescrire* évalue la balance bénéfices-risques d'un médicament, le conditionnement est un des éléments examinés. L'examen du conditionnement vise à répondre aux questions suivantes : assure-t-il une utilisation précise, pratique, du médicament et la sécurité du patient et de son entourage ? Au contraire, certains éléments qui le composent, ou leur absence, sont-ils source de dangers ?

L'examen du conditionnement tient compte de nombreux paramètres : situation clinique ; patients concernés, en particulier femmes enceintes, enfants, personnes âgées ; entourage ou aidants impliqués dans la préparation ; cadre de soins (urgence, hôpital, en ambulatoire dans le cadre d'une prescription, d'un conseil pharmaceutique, d'un achat par le patient via internet) ; avec ou sans l'intervention d'un infirmier ; etc.

Tous les aspects du conditionnement sont examinés sous l'angle de leur qualité et de la sécurité des utilisateurs. Sont examinés notamment : la lisibilité des dénominations communes internationales (DCI), la différenciation des dosages au sein d'une gamme ; la clarté des informations présentées sous forme de schémas, plans de prise, pictogrammes ; les dispositifs pour préparer, mesurer et administrer les doses ; le risque pour un enfant d'ingérer le médicament à l'insu de son entourage ; l'intérêt informatif et pédagogique des notices quant aux étapes d'utilisation, aux effets indésirables, aux situations et groupes de patients à risque.

Ce Palmarès du conditionnement porte sur les conditionnements de médicaments examinés par *Prescrire* au cours de l'année 2019.

©Prescrire

PALME 2019 DU CONDITIONNEMENT

Isentress° granulés pour suspension buvable (***raltégravir***) MSD (n° 431)

En raison de la présence, en plus de la notice, d'un "*livret d'instructions d'utilisation*" informatif et pédagogique dans la boîte de la présentation pédiatrique de ce médicament antirétroviral devenu autorisé chez les nouveau-nés. Ce livret fournit quantité d'informations utiles à la prévention d'erreurs et de dangers auxquels la préparation extemporanée de ce médicament expose, avec notamment un descriptif précis des éléments nécessaires à la préparation (tous fournis dans la boîte), ainsi que les différentes étapes de préparation. Divers procédés sont illustrés pour : lire sans erreur les graduations sur la seringue ; administrer la préparation ; nettoyer les différents éléments après usage ; etc.

Par rapport aux formes buvables prêtes à l'emploi, les formes poudre à reconstituer ont l'avantage de comporter moins d'excipients, dont certains exposent les enfants à des effets indésirables graves tels que le propylène glycol, l'éthanol et l'huile de ricin. Mais la préparation de ces médicaments non solubilisés par avance est souvent complexe et les notices qui les accompagnent sont souvent insuffisantes. Ce livret est un exemple de ce qui devrait être généralisé, du fait des efforts notables de pédagogie dans sa conception.

CARTONS ROUGES DU CONDITIONNEMENT

Conditionnements pour les enfants : des économies dangereuses

Firazyr° solution injectable par voie sous-cutanée (***icatibant***) Shire (n° 423)

Pour l'absence de présentation pédiatrique de ce médicament, d'abord autorisé chez les adultes atteints d'une maladie génétique rare, avant de l'être chez de très jeunes enfants. Chez les adultes, la dose administrée à chaque injection est la même pour tous les patients, ce qui justifie que la seringue fournie ne soit pas graduée. Cette seringue n'a pas été adaptée aux enfants, pour lesquels la dose est à ajuster selon le poids. Firme et agences ont fait le choix d'une boîte séparée à fournir aux parents, contenant une seringue graduée et un dispositif permettant de relier les deux seringues pour transférer le contenu de celle non graduée dans celle qui est graduée. Ce système est inutilement compliqué et source d'erreur.

Inovelon° suspension buvable (***rufinamide***) Eisai (n° 429)

Pour n'avoir pas fait évoluer le dispositif doseur fourni dans la boîte après que l'autorisation de ce médicament a été élargie à des nourrissons. Les doses nécessaires de cet antiépileptique sont plus faibles pour les nourrissons que pour les adultes et les enfants âgés d'au moins 4 ans. La capacité disproportionnée de la seringue (20 ml), inchangée, par rapport aux doses à mesurer pour les nourrissons (par exemple 1,25 ml pour un nourrisson pesant 10 kg) les expose à des surdoses.

Phosphoneuros° solution buvable (***phosphore***) Bouchara Recordati (n° 428)

En raison de l'évolution insuffisante de ce conditionnement, source de surdoses mortelles. Le plus petit volume mesurable par le dispositif doseur est de 5 gouttes, ce qui n'est pas adapté pour mesurer avec précision des volumes plus faibles pour les enfants de moins de 5 kg. La notice n'informe pas de cette limite et ne fournit aucun conseil à ce sujet. Elle ne fournit pas non plus de tableau d'équivalence entre mg de *phosphore* prescrits et gouttes à mesurer. Les modalités de préparation et d'administration ne sont pas détaillées, ni illustrées.

Rotarix° suspension buvable (***vaccin rotavirus***) GlaxoSmithKline (n° 432)

En raison d'une grande ressemblance du dispositif d'administration de ce vaccin oral avec une seringue de médicament injectable, source d'erreurs avérées de voie d'administration. Rotarix° est pourtant autorisé dans l'Union européenne sous une autre présentation qui n'a pas l'aspect d'une seringue, mais qui n'est pas commercialisée en France.

Siklos° comprimés sécables à 100 mg et à 1 000 mg (***hydroxycarbamide***) Addmedica (n° 431)

En raison de l'absence d'amélioration de la différenciation entre les étiquetages des deux dosages de ce médicament cytotoxique, alors qu'un risque de confusion est prévisible. Des erreurs, survenues lors de la dispensation et de l'administration, ont conduit à des surdoses chez des enfants, avec des atteintes hématologiques graves. La présentation en flacon-vrac est dangereuse pour un cytotoxique. Elle soumet les personnes qui préparent le médicament à un risque plus grand d'exposition à cette substance. En outre, elle nécessite un reconditionnement à l'hôpital, qui est une autre source d'erreur entre les deux dosages.

Téléchargé sur prescrire.org le 09/05/2024
Copyright(c)Prescrire. Usage personnel exclusivement

CARTONS ROUGES DU CONDITIONNEMENT

Pas assez de sécurité face au risque d'ingestion par un enfant

Alfa-Amylase Biogaran Conseil° (**a**) Biogaran et **Maxilase maux de gorge°** (**a**) Sanofi Aventis sirops (***alpha-amylase***) (n° 426) ; **Clarix toux sèche adultes°** (**a**), **Clarix toux sèche enfants°** Cooper et **Vicks sirop pectoral°** (**a**) Procter & Gamble pharmaceuticals sirops (***pentoxyvérine***) (n° 426) ; **Dolko°** (**b**) solution buvable (***paracétamol***)Thérabel Lucien pharma (n° 434) ; **Nausicalm°** sirop (***diménhydrinate***) Nogues (n° 423) (**c**) ; **Phénergan°** (**d**) sirop (***prométhazine***) DB Pharma (n° 424) ; **Phosphoneuros°** solution buvable (***phosphore***) Bouchara Recordati (n° 428) ; **Potassium Liberty Pharma°** (**e**) sirop (***potassium***) H2 Pharma (n° 426).

En raison de l'absence de bouchon-sécurité sur les flacons de ces 10 spécialités, alors que les flacons de nombreux autres produits en sont équipés. Les bouchons de ces 10 spécialités ne protègent pas suffisamment un enfant. Ils lui donnent un accès facile au contenu du flacon, et l'exposent alors aux effets indésirables des substances qu'ils contiennent.

Gammes ombrelles mettant trop en retrait DCI et dosages

Actifed LP rhinite allergique° (**d**) comprimés (***cétirizine + pseudoéphédrine***), **Actifed Rhume°** comprimés (***paracétamol + pseudoéphédrine + triprolidine***), **Actifed rhume jour et nuit°** comprimés (***paracétamol + pseudoéphédrine*** ou ***paracétamol + diphénhydramine***) Johnson & Johnson santé beauté ; **Dolirhume°** comprimés (***paracétamol + pseudoéphédrine***), **Dolirhumepro°** comprimés (***paracétamol + pseudoéphédrine*** ou ***paracétamol + doxylamine***) Sanofi Aventis ; **Humex rhume°** comprimés et gélules (***paracétamol + pseudoéphédrine*** ou ***paracétamol + chlorphénamine***) Urgo Healthcare ; **Nurofen rhume°**, **Rhinureflex°** comprimés (***ibuprofène + pseudoéphédrine***) Reckitt Benckiser Healthcare ; **Rhinadvil rhume°** comprimés, **Rhinadvilcaps rhume°** capsules molles (***ibuprofène + pseudoéphédrine***) Pfizer santé familiale ; **Rhumagrip°** comprimés (***paracétamol + pseudoéphédrine***) Cooper (n° 424).

En raison de la minimisation des mentions en dénomination commune internationale (DCI) et des dosages sur le conditionnement de ces spécialités. Cette minimisation n'aide pas à repérer facilement la présence de *pseudoéphédrine*, un vasoconstricteur sympathomimétique qui expose à des accidents cardiovasculaires et à des colites ischémiques. Elle n'aide pas non plus à repérer la présence et la quantité de *paracétamol*, dont une surdose expose à une atteinte hépatique. Excepté Rhumagrip°, ces spécialités appartiennent à des gammes ombrelles, dont le principe commercial est de vendre, sous une marque commune, diverses spécialités contenant des substances actives différentes.

L'arrêt des gammes ombrelles est recommandé par l'Agence française du médicament (ANSM) en raison des risques de confusion et des dangers qu'elles font courir aux patients.

Psychotrope buvable à risque d'erreur de dose

Deroxat° suspension buvable (***paroxétine***) GlaxoSmithKline (n° 423).

En raison du risque de confusion auquel expose la double graduation en milligrammes et millilitres du gobelet de cet antidépresseur, source avérée d'erreurs de doses. Et parce que les gobelets sont en pratique des dispositifs doseurs imprécis.

Des notices qui font sous-estimer les risques

Ellaone° comprimé (***ulipristal***) HRA Pharma (n° 432).

En raison de l'information insuffisante de la notice sur le risque de diminution d'efficacité de l'*ulipristal* quand une contraception hormonale est utilisée dans les 5 jours suivant la prise d'*ulipristal*. En effet, des données montrent depuis 2015 que si une contraception hormonale est administrée dans ce délai de 5 jours, la probabilité d'ovulation est augmentée, exposant à une grossesse non désirée.

Entalgine° gel cutané (***diclofénac***) Cooper (n° 434) ; **Flurbiprofène Sandoz Conseil°** (**d**) Sandoz, **Strefen°**, **Strefen sans sucre°** pastilles à sucer (***flurbiprofène***) Reckitt Benckiser Healthcare (n° 432) ; **Rhinadvil rhume°** comprimés (***ibuprofène + pseudoéphédrine***) Pfizer santé familiale (n° 424) ; **Ipraféine°** comprimés (***ibuprofène + caféine***) Sanofi Aventis (n° 426).

En raison de l'information insuffisante des notices sur les risques des anti-inflammatoires non stéroïdiens (AINS) pendant la grossesse. Ces notices ne préviennent pas du risque accru d'avortement spontané et des doutes quant aux effets malformatifs durant le 1er trimestre, ni des risques rénaux ou d'hypertension artérielle pulmonaire parfois irréversibles chez les enfants à naître en cas d'exposition à un AINS au 2e trimestre de la grossesse. Elles signalent seulement une contre-indication à partir du 6e ou du 7e mois de la grossesse.

Les AINS sont à écarter pendant toute la grossesse faute de preuve qu'une limite au 6e mois de grossesse soit suffisante pour écarter les risques d'effet indésirable chez l'enfant à naître.

__a-__ De plus, le conditionnement de ces médicaments buvables multidoses ne comporte pas de dispositif doseur.
__b-__ De plus, l'affichage de la DCI paracétamol et de son dosage est minimaliste.
__c-__ L'ajout d'un bouchon-sécurité a été autorisé en 2018. Sur le conditionnement acheté le 2 janvier 2020 auprès d'un grossiste, dont le lot se périme en novembre 2021, nous ne l'avons toujours pas constaté.
__d-__ Spécialité qui n'est plus commercialisée par la firme. Nous maintenons la mention dans le cas où des stocks persisteraient dans certaines pharmacies.
__e-__ Selon la firme que nous avons interrogée, une évolution est en cours pour la mise en place d'un bouchon-sécurité sur le flacon. Cette même firme commercialise un autre sirop multidoses de potassium (Potassium H2 Pharma°) dont le flacon a été muni courant 2019 d'un bouchon-sécurité et dont la boîte comporte désormais un dispositif doseur, un gobelet gradué à 5 ml et 15 ml.

Téléchargé sur prescrire.org le 09/05/2024
Copyright(c)Prescrire. Usage personnel exclusivement

Le Palmarès 2019 de l'information

Du projet de commercialisation d'un médicament jusqu'à son arrêt, les firmes pharmaceutiques détiennent quantité d'informations utiles sur les médicaments qu'elles commercialisent. Le partage de ces informations contribue entre autres à mieux déterminer la balance bénéfices-risques des médicaments et à protéger les patients de certains risques. Ce partage fait partie intégrante des responsabilités qui incombent aux firmes.

L'interrogation systématique des firmes par *Prescrire* pour obtenir des données cliniques ou relatives aux conditionnements de médicament par exemple, vise à croiser ces éléments avec les données obtenues par ailleurs grâce à la recherche documentaire méthodique réalisée par la Rédaction (rapports d'évaluation d'agences du médicament, conditionnements, informations administratives et réglementaires, etc.).

Le Palmarès de l'information repose sur l'information fournie à *Prescrire* par les firmes pour les médicaments présentés dans le "Rayon des Nouveautés" en 2019 (voir le schéma "Circuit des demandes d'information de *Prescrire* aux firmes" ci-dessous). Il met en lumière l'importance qu'accorde chaque firme à l'information des professionnels de santé, et les freins que certaines d'entre elles entretiennent en matière d'information.

Information des firmes sur leurs médicaments : une mission possible... En 2019, nous avons interrogé 112 firmes (voir le schéma "Firmes au Palmarès de l'information 2019" p. 89). Six d'entre elles ont fait le choix de

Circuit des demandes d'information de *Prescrire* aux Firmes

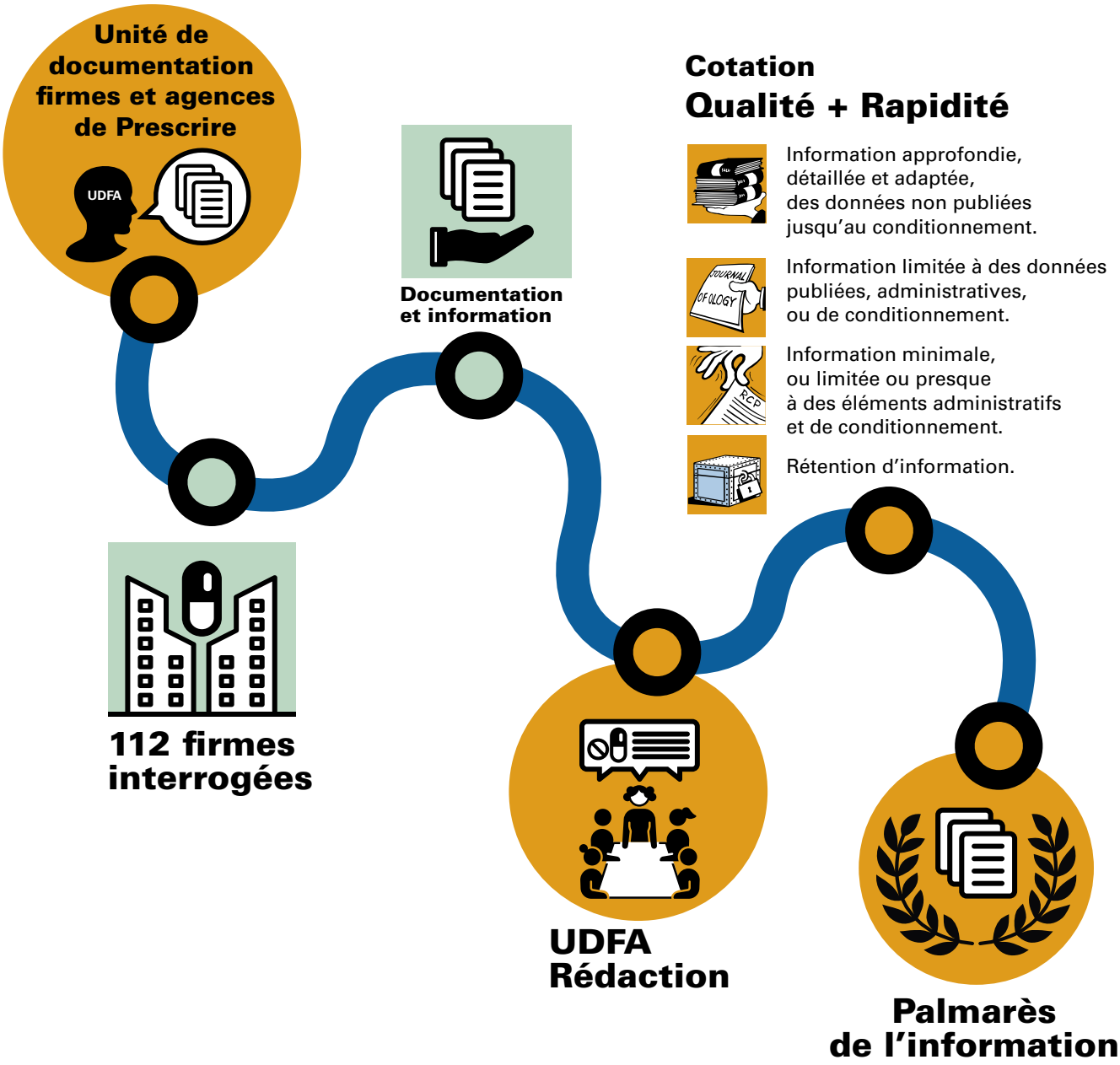

Téléchargé sur prescrire.org le 09/05/2024
Copyright(c)Prescrire. Usage personnel exclusivement

l'ouverture et l'ont démontré au travers de l'information fournie, approfondie et pertinente par rapport aux demandes de *Prescrire* : elles sont mises "À l'honneur". Parmi elles, celle ayant informé très tôt *Prescrire*, fournissant des données particulièrement utiles et détaillées, est distinguée en tant que "Première nommée".

… mais encore beaucoup d'opacité. D'autres firmes ont répondu trop peu, trop irrégulièrement ou n'ont pas répondu aux demandes de *Prescrire*. Certaines ont répondu tardivement et n'ont pas fourni d'information exploitable. Certaines ont omis les données les plus pertinentes ou sensibles. L'attribution d'une "Lanterne rouge" de l'information résulte d'un cumul de telles carences . Cette année, cela a concerné 14 firmes sur les 112 interrogées.

Données d'évaluation annoncées, mais non communiquées à Prescrire. Parmi les 92 autres firmes interrogées, la firme AstraZeneca et la firme Lilly ont annoncé, notamment par le biais de communiqués de presse, des données d'évaluation favorables, l'une au sujet de l'*osimertinib* (Tagrisso°) dans certains cancers bronchiques métastasés ou inopérables, l'autre au sujet de l'*abémaciclib* (Verzenios°) dans certains cancers du sein. Mais elles n'ont pas partagé avec *Prescrire* et ses abonnés les données chiffrées et détaillées.

En 2019, la politique du secret reste une habitude bien ancrée. Dans les faits, en 2019 comme auparavant, peu de firmes pharmaceutiques ont relevé le défi de l'information pratique des soignants et accepté de partager avec *Prescrire* les données dont elles disposent sur leurs médicaments. Elles ont souvent préféré l'opacité, gardant hors de portée la documentation approfondie et pertinente. Par contraste, cela souligne l'attitude responsable des quelques firmes pharmaceutiques volontaires pour contribuer à la qualité et la sécurité des soins. Les patients et les soignants n'ont-ils pas le droit d'être informés de l'ensemble des données sur un médicament de façon à prendre, en connaissance de cause, la décision de l'utiliser ou non ?

©Prescrire

Firmes au Palmarès de l'information

112 firmes interrogées

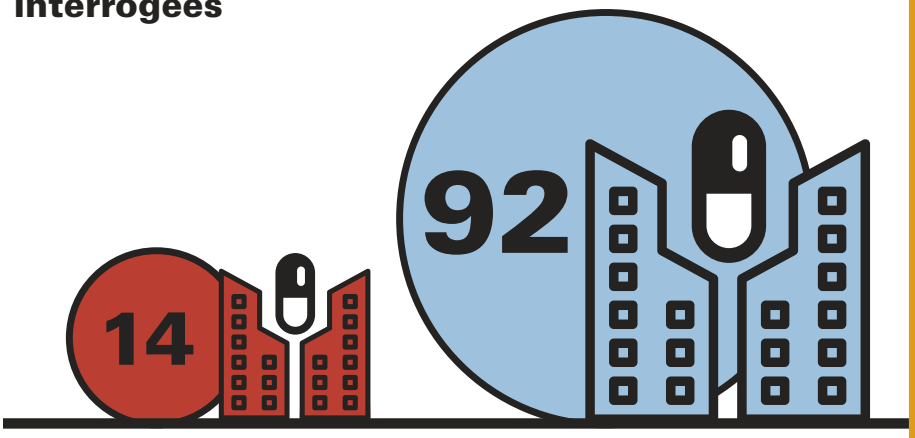

Lanterne rouges — **Ni à l'honneur Ni lanternes rouges**

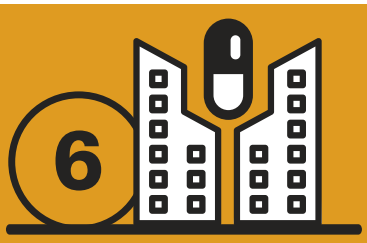

À l'honneur

14 Lanternes rouges

- Alk Abelló
- Bayer Healthcare
- Biogaran
- Genévrier
- Gmp-Orphan
- Janssen Cilag
- Kyowa Kirin Pharma
- Menarini
- MSD
- Otsuka Pharmaceutical
- Sandoz
- Takeda
- Teva Santé
- Vifor

6 Firmes à l'honneur

Première nommée :
- EG Labo

Autres firmes à l'honneur :
- Arrow Génériques
- Bioprojet Pharma
- Bouchara Recordati
- GlaxoSmithKline
- Vectans Pharma

Téléchargé sur prescrire.org le 09/05/2024
Copyright(c)Prescrire. Usage personnel exclusivement